

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges
❖ ❖ ❖
Commune de Melz-sur-Seine
01-64-00-74-43
mairie.melz-sur-seine@orange.fr

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 10 mars 2015**

L'an deux mil quinze le dix mars 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre mars, s'est réuni en séance à la Mairie sous la Présidence de Jean-Pierre ROCIPON, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Madame Nathalie ROUSSELET, Monsieur Hervé MANDON, Monsieur Suzan BADIN, Madame Marilyn BARON-GAUTHIER, Monsieur Bernard LEFEBVRE, Monsieur Alain LECHENEAU, Monsieur Gérard LEYMAN , Monsieur Frédéric EYMA, Madame Aurore STIBLER

Absent excusée et représentée :

Madame Mélanie CHAMPAGNAT donne pouvoir à Madame Marilyn BARON-GAUTHIER.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Marilyn BARON-GAUTHIER.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H00 et prend la parole.

1/Demande de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la construction du restaurant scolaire et de la salle d'accueil avec un préau pour les TAP.

Monsieur le Maire explique et présente le projet pour la réalisation d'une nouvelle construction respectant l'environnement.

Cette construction englobera la salle de cantine, une salle permettant la réalisation pour les enfants scolarisés de notre commune des temps d'activités péri-scolaires, les sanitaires, et un préau. Cet ensemble vient en remplacement du foyer communal qui sera détruit.

Monsieur le Maire nous fait part de l'étude faite entre la rénovation et une nouvelle construction. Le coût de la rénovation étant élevé, le choix se tourne plutôt vers la construction neuve, à base de matériaux en bois. Pour la réalisation de ce projet, deux demandes de subvention de DETR seront faites, soit la première pour la réalisation du restaurant scolaire et la seconde pour l'espace des TAP.

Comme démontré sur l'étude du Cabinet BON, seul le mur du préau sera conservé.

Ce projet a été mis en place afin de mieux répondre aux besoins des familles, lesquelles se voyaient refuser un accès à la cantine ou à la garderie. Notre salle de conseil municipal sert encore de salle de garderie. Cette situation n'est pas adaptée à l'épanouissement de nos jeunes.

Cette réalisation apportera une réponse aux besoins de tous les habitants, et un réel progrès social pour notre commune.

Monsieur le maire propose de déposer deux demandes de subventions DETR 2015 suivant le financement ci-dessous :

1/ Dossier TAP : Subvention à hauteur de 50 %

- DETR	30 100€
- FONDS PROPRES	19 300€
- EMPRUNT	33 640€

2/ Dossier RESTAURATION SCOLAIRE : Subvention à hauteur de 60% (maximum 66 000€)

- DETR	66 000€
- FONDS PROPRES	68 400€
- EMPRUNT	54 360€

Soit au total :

- DETR	96 100€
- FONDS PROPRES	87 700€
- EMPRUNT	88 000€

Il s'adresse à l'ensemble du conseil pour demander leur avis sur la demande des deux subventions de la DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le plan de financement proposé,

Approuve le projet d'investissement correspondant,

Sollicite l'attribution de la DETR 2015

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget,

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

11 VOIX POUR

Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer l'entretien qu'il a eu accompagné de sa secrétaire, Isabelle MADELAINE, auprès de la Trésorière de Provins Madame SANINI concernant la bonne situation financière de notre commune.

2/Préparation des élections départementales

Monsieur le Maire fait part aux élus de la répartition des horaires pour la tenue du bureau de vote lors des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Tous les élus s'étant répartis les tâches, les élections vont pouvoir bien se dérouler.

Un courrier explicatif des élections va être distribué.

3/Revalorisation des tarifs de l'eau

Monsieur le Maire annonce que compte tenu de la dernière révision du prix de l'eau revu à la baisse en septembre 2014 il est nécessaire d'augmenter le m³ afin de combler les frais d'entretien et le coût d'achat de l'eau.

A compter de la prochaine facturation, le prix du m³ passera à 2€55. Les habitants recevront 2 factures, la première courant juin basée sur une estimation et la seconde en fin d'année correspondant au solde. Les montants sont devenus assez importants pour tous, il nous a paru plus judicieux de payer en deux fois.

Actuellement, nous avons constaté une meilleure qualité de l'eau et plus de pression.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** d'augmenter le prix du m³ d'eau à partir du prochain relevé de compteur.

10 VOIX POUR
1 CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

Convention avec la communauté de commune du Provinois pour le transport des enfants au centre aquatique de Provins

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil pour une mise en place d'une convention pour la prise en charge des transports scolaires entre le centre aquatique de Provins et notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** la signature de la convention avec la communauté de commune du Provinois pour la prise en charge de 50% des transports scolaires entre le centre aquatique de Provins et notre commune.

11 VOIX POUR

Mélanie Champagnat représentée par Madame Marilyne Baron-Gauthier, demande à ce que lors la location de la salle polyvalente, un état des lieux d'entrée et de sortie soit réalisé même pour les associations du village.

Madame Rousselet évoque quelques soucis avec les robinets de l'école, Monsieur Leyman va s'occuper du changement des robinets.

Monsieur Leyman pose la question sur l'enlèvement des poteaux de basket sur le parking de l'école. En effet, ils n'ont pas été contrôlés depuis quelques années.

Monsieur Frédéric EYMA présente l'organisation du TRAIL de la Crapahute du 26 avril 2015. 40 bénévoles se sont manifestés, et notre commune vient en soutien auprès de l'association TEAM77.

Monsieur le Maire fait part de la suite des travaux concernant l'aménagement du parking de l'école. Encore un peu de patience et l'espace sera sécurisé pour nos enfants.

Plus aucune question étant formulée,

La séance est levée à 20h45.